



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE de 8 POSTES D'ADJOINT d'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES ALVEOLE

DGA Ressources et relations aux
administrés – Ressources
humaines et appui managérial - NP
N° 2025 - D - 149

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- ⇒ Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- ⇒ Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de monsieur le président subdélégant à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'ALVEOLE,

DECIDE

- Article 1 -** Est approuvée la création temporaire de 8 postes d'adjoint d'animation à temps non complet au sein de l'ALVEOLE du 1^{er} juillet 2025 au 6 juillet 2025 inclus.
- Article 2 -** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3 -** Monsieur le directeur général des services et monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 22 mai 2025
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Eric BIOJOUT

Préfecture le : 27 MAI 2025
Publié ou notifié
Le : 28 MAI 2025